

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation
24 août 2026

Date d'affichage
24 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit août à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020*), sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, BARBIER, LE CASTREC, OLLIVIER,

Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, DESNOS, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. LEMAITRE pouvoir à Mr. LE CASTREC, LE BELLEGO,

Secrétaire de séance : Mme. QUILGARS LABARRE

N° de la délibération :
2026/09/09

Objet de la délibération :
Convention de mise à disposition du terrain de football communal entre l'Etoile du Leff et la commune de Plerneuf abrogeant la délibération 2026-08-04 du 28/08/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le projet de convention ci-joint annexé ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Boquého nous a sollicité pour mettre à disposition le terrain de football communal pour les entrainements de leur club de football, l'Étoile du Leff.

Il ne dispose à Boquého que d'un seul terrain, éclairé sur la moitié seulement de sa surface. Cette contrainte rend difficile l'organisation des entrainements du soir dans de bonnes conditions, surtout l'hiver.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition du terrain de football et des équipements y attenants.

La mise à disposition est faite moyennant la somme de 1000 euros annuelle, avec une révision chaque année. Les entités bénéficiaires s'engagent à utiliser les équipements exclusivement

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_09-DE

pour l'exercice du football et à respecter les consignes de sécurité et d'accès au public prévues par la réglementation.

La convention est conclue entre l'association l'Etoile du Leff de Boquého et la commune de Plerneuf pour une saison de football du lundi 26 octobre 2026 au dimanche 29 mars 2027, renouvelable chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les entrainements auront lieu les mercredi et vendredi de 19h00 à 21h00 sur le terrain de football communal.

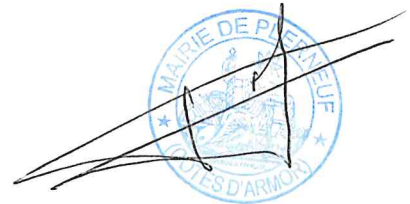
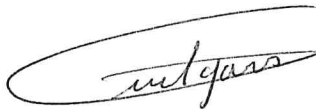
APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

APPROUVE la convention ci-jointe annexée ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe annexée.

Le secrétaire de séance
Liliane QUILGARS-LABARRE

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_09-DE